

La société sera autorisée, en vertu de cette mesure, à pratiquer l'assurance contre l'incendie, contre les accidents, contre la chute d'aéronefs, l'assurance de l'automobile, des chaudières à vapeur, l'assurance de garantie et le reste. Depuis quelques années, on nous a présenté une douzaine de bills semblables. C'est bien trop. La société pourra encore pratiquer l'assurance contre les tremblements de terre et les explosions, l'assurance sur le bétail, l'assurance maritime, l'assurance des effets mobiliers et bien d'autres.

J'ai proposé, il y a trois ans, l'établissement d'une commission, qui, comme celle des transports, dans son domaine, s'occuperait de toutes ces questions d'assurance-vie, d'assurance-incendie et le reste. Ces sociétés d'assurance ont fait l'objet d'une enquête en 1929 et 1930. Beaucoup d'entre elles ne remplissaient pas les conditions qu'exigeait la loi pour l'obtention d'un certificat. Dans bien des cas, il s'agit de sociétés d'assurances provinciales qui profitent du Sénat pour y présenter leurs projets de loi, ce qui devient une véritable supercherie. C'est d'ailleurs l'expression que j'ai employée il y a trois ou quatre ans. Ainsi inondée de bills de ce genre, la Chambre est en mauvaise posture. Pourquoi tant de sociétés de ce genre? Elles accroissent notre besogne. Plus tard, après quelque fusionnement, elles obtiennent une charte et leurs ramifications s'étendent à tout le pays. Tôt ou tard des sociétés encore plus importantes les engloutissent. En agissant ainsi la Chambre des communes s'aventure en terrain dangereux.

M. CLARENCE GILLIS (Cap-Breton-Sud): Si périlleuse que soit l'aventure, je me hasarderai moi-même sur ce terrain. Comme l'honorable préopinant (M. Church), j'estime que l'on présente trop de mesures en l'autre endroit. La plupart des bills qui nous viennent de là visent des sociétés archimillionnaires. On nous arrache, à l'égard de telles mesures, une prompte décision sans que nous ayons l'occasion de nous renseigner sur l'intention des intéressés ou sans qu'un comité de la Chambre ait pu examiner les bills. A mon avis, si l'autre endroit doit continuer à présenter des mesures, nous devrions faire en sorte qu'un comité de la Chambre des communes puisse au moins examiner les bills avant qu'ils nous soient déférés.

Je suis heureux de constater que l'honorable représentant de Broadview est aux trois quarts socialiste, puisqu'il invite le Gouvernement à établir un organisme de surveillance dans ce domaine, afin d'y exercer une certaine autorité. La mesure semble convenable et plutôt inoffensive, la capitalisation n'étant pas trop élevée.

[M. Church.]

M. KNOWLES: Seulement un million de dollars.

M. GILLIS: Oui, mais comme on s'est habitué à parler de milliards pendant la guerre, cette somme paraît insignifiante.

En second lieu, je m'oppose à la mesure parce qu'il existe déjà au pays suffisamment d'organismes assurant la protection du genre que la société en question tient à garantir. Pour l'instant, les sociétés d'assurance de cette catégorie sont assez nombreuses au Canada. Il est temps que le Gouvernement, à l'instar de celui de la Saskatchewan, insiste pour que désormais on établisse les rouages administratifs nécessaires en vue de se renseigner sur le fonctionnement interne de ces sociétés. Il est temps que le Gouvernement concurrence les sociétés d'assurance appartenant à des particuliers.

Au lieu de constituer une nouvelle société et de préposer à la vente de polices d'assurance et à la perception de primes un grand nombre d'agents qui convainquent les gens malgré eux qu'ils ont besoin de protection, nous devrions nous occuper d'affecter ces vendeurs à des travaux utiles au pays. Nous parlons de taxes, de services sociaux et d'autres questions de ce genre. A entendre certains honorables députés, j'ai l'impression qu'ils croient à l'existence d'un trésor caché à même lequel le Gouvernement peut puiser... (*Exclamations*) Ce sont les députés libéraux et tory qui tiennent de tels propos. Pour s'en rendre compte, il suffit de lire leurs manifestes électoraux et les promesses qu'ils ont faites.

M. SINCLAIR: Au chapitre des subventions.

M. GILLIS: Il n'existe pas de mystérieuse fontaine de richesse. La richesse ne peut sourdre que de la production.

Une VOIX: Du travailleur.

M. GILLIS. En effet, c'est lui qui la produit toute. Il me semble inutile de placer dans ce domaine de l'assurance quelques centaines d'autres hommes capables de remplir des emplois qui leur permettraient de contribuer à l'accroissement de notre richesse. La constitution d'une telle société entraînerait un gaspillage de main-d'œuvre et le double emploi. A l'heure actuelle, il y a abus, au Canada, des procédés de vente à l'emporte-pièce. En toute déférence, monsieur l'Orateur, je propose au parrain du bill de le reprendre, de l'examiner et d'informer l'autre Chambre qu'à notre avis ce domaine est déjà desservi de façon satisfaisante. Si, après examen du bill par le Gouvernement, nous jugeons qu'il y a lieu de mettre sur pied de